

Les producteurs de cinéma inquiets et en colère

CINÉMA Une société a triché avec le tax shelter

► L'Union des producteurs prend position après l'affaire de fraude chez Nexus, qui ébranle le secteur.
► De nombreux investisseurs pourraient perdre l'exonération fiscale qui leur a été promise.

Le 5 octobre, *Le Soir* révélait que l'un des plus gros producteurs belges de cinéma, Nexus Factory (*La famille Bélier*, *Les Visiteurs 3...*), avait reconnu avoir eu recours à un faux en écriture dans le cadre du financement d'une série d'animation par le mécanisme du tax shelter. Pour rappel, celui-ci permet à des entreprises d'investir une partie de leurs bénéfices dans la production d'un film en échange d'une exonération fiscale. La condition ? Que cet argent serve à financer des dépenses « belges » (salaires des techniciens, location de matériel...) afin que l'Etat puisse bénéficier d'un effet retour (taxes.). Nexus et son intermédiaire tax shelter, Umedia, avaient levé trop d'argent par rapport aux dépenses belges réellement effectuées. Pour combler le « trou », l'un des dirigeants du producteur a utilisé la facture d'un autre film. C'est la Communauté française qui a levé le lièvre. De nombreux investisseurs pourraient perdre l'exonération fiscale qui leur a été promise.

Réunis en comité directeur la semaine dernière, les membres de l'UPFF, l'Union des producteurs francophones de films, n'ont pas pu éviter le sujet. « Nos membres sont choqués par ces dérives, nous expliquent

Jean-Yves Roubin et Joseph Rouschop, les deux présidents. *Il y a d'énormes questions qui se posent sur l'agrément de cette société (NDLR : agrément obligatoire pour pouvoir faire appel au tax shelter). Puisque les faits sont reconnus, c'est une évidence pour nous qu'il doit lui être retiré.* »

Les producteurs se disent inquiets parce qu'ils craignent l'amalgame qui pourrait être fait. « Cette affaire pourrait effrayer les investisseurs vis-à-vis du secteur, notent-ils. Or, on arrive dans une période cruciale. La majorité des fonds sont levés durant la période de fin d'année. Déjà qu'on a des difficultés à lever des fonds pour le moment à cause de l'impact de la réforme de l'impôt des sociétés sur le tax shelter... »

« Le système actuel du tax shelter vaut la peine d'être pérennisé »

JEAN-YVES ROUBIN ET JOSEPH ROUSCHOP

En colère aussi. « Qu'un collègue franchisse la ligne rouge et qu'il soit puni pour cela, très bien. Mais il ne faudrait pas que les autres soient punis aussi. Dans nos 43 membres, il y a de petits producteurs qui font un film par an et qui sont fragiles. C'est le genre d'affaire qui peut leur faire très mal. »

Jean-Yves Roubin et Joseph Rouschop préfèrent voir le côté positif des choses. « Paradoxalement, cette affaire devrait rassurer les investisseurs car elle prouve que les mécanismes de contrôle mis en place dans le cadre de la nouvelle loi tax shelter (2015) fonctionnent. Ces contrôles, désormais centralisés, efficaces et compétents, offrent plus de garanties et de sécurité aux investisseurs. »

Sous la précédente loi, le tax shelter était devenu une sorte de

jungle où tout ou presque était permis. L'UPFF sentait bien que le système allait finir par être remis en cause par le monde politique – à l'instar de ce qui s'est passé dans d'autres pays – tellement les abus étaient manifestes. Pour ne pas le voir sombrer, il a plaidé pour une refonte complète du tax shelter avec des contrôles renforcés mais aussi pour l'arrêt du système des options qui permettait à l'investisseur de spéculer sur le succès futur du film, source de toutes les dérives.

Selon l'UPFF, Nexus Factory s'opposait précisément à cette réforme. « Ce producteur a dû quitter notre association en 2014 car il voulait maintenir le système spéculatif, soulignent les deux présidents de l'UPFF. Notre association regroupe des producteurs qui défendent le cinéma belge et qui se battent dans l'intérêt du plus grand nombre. Nexus ne faisait quasiment que des grosses coproductions françaises et était centré sur l'aspect financier du métier plutôt que sur le côté créatif et la défense du patrimoine du cinéma belge. »

La nouvelle loi, qui a transformé le tax shelter en un produit financier plus simple et plus balisé, n'a pas empêché l'apparition de cette nouvelle fraude. Pour Jean-Yves Roubin et Joseph Rouschop, il ne faut néanmoins pas jeter le bébé avec l'eau du bain. « La nouvelle loi fonctionne. Les banques sont à nouveau revenues sur ce marché, c'est un signe. Et, depuis 2015, les montants investis dans le cinéma belge n'ont cessé d'augmenter, ce qui lui a permis de se développer de façon formidable, que ce soit en qualité, en diversité, en quantité... Le système actuel du tax shelter vaut la peine d'être pérennisé. » ■

JEAN-FRANÇOIS MUNSTER